

## Communiqué de Presse

Monsieur Cyril ROGER-LACAN, rapporteur public au Conseil d'État, a rendu ce 20 janvier aux juges du Conseil d'État, des conclusions allant dans le sens de l'annulation de la déclaration d'utilité (DUP) du projet autoroutier de Grand Contournement Ouest (GCO) de Strasbourg.

Il a notamment relevé l'absence de notification du projet à l'Allemagne alors qu'un tel projet aura nécessairement des incidences sur l'environnement allemand. Il a également relevé les nombreuses insuffisances entachant le dossier d'enquête publique et en particulier le manque de sérieux de l'étude relative aux effets du projet sur la faune et la flore (en particulier en ce qui concerne le grand hamster). D'autres insuffisances et carences ont également été soulignées: inintelligibilité du dossier LOTI et insuffisance des descriptions relatives aux principaux ouvrages.

A l'heure de la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement, ces conclusions ont également été l'occasion pour le rapporteur public de rappeler qu'il n'était pas réaliste de vouloir régler des problèmes autoroutiers par la création d'une nouvelle autoroute.

Le collectif GCO NON MERCI et la municipalité de Stutzheim-Offenheim prennent acte des conclusions du rapporteur public. Elles légitiment le sérieux et la pertinence de ces recours.  
**Nous attendons avec sérénité et confiance la décision du Conseil d'État.**

Le problème des « bouchons » de Strasbourg demeure et, même si la conclusion de la commission d'enquête publique était que « l'engorgement de Strasbourg n'était pas l'enjeu, ni l'objectif du GCO », il n'en demeure pas moins que cela reste le souci de nos concitoyens. Nous souhaitons donc que la mise en oeuvre rapide de toutes les solutions pour alléger les flux de circulation au droit de Strasbourg ainsi que l'aménagement de l'A35 pour éviter le cisaillement des flux dénoncés par le rapport TTK soient étudiés en priorité.

Le Conseil d'État rendra d'ici quelques semaines une décision qui est très attendue au niveau local.

Le 21 janvier 2010  
Jean-Charles Lambert